



Bien sans maitre

Par sebasl

Bonjour,

Je suis président d'une ASL qui s'occupe d'un petit lotissement de 13 maisons. La parcelle de terrain servant d'allée pour accéder aux différentes maisons est, à ce jour, propriété de la SARL du lotisseur qui n'a jamais cédé cette parcelle à l'ASL. Cette SARL étant radiée depuis 1995 et le gérant étant décédé, cette parcelle est elle considérée comme un bien sans maître ?

Merci pour votre réponse.